



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mise à jour du Nutriscore

Question orale n° 153

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme interroge M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la mise à jour de l'indicateur nutritionnel Nutriscore. Le 1er janvier 2024, le logo nutritionnel Nutriscore faisait évoluer ses règles de calcul pour améliorer son classement des aliments en intégrant les nouvelles connaissances scientifiques. Le nouvel algorithme permet de pénaliser plus efficacement les produits trop sucrés ou salés, la viande rouge ou encore les aliments ultra-transformés qui sont défavorables à la santé. Depuis plus d'un an, cette version améliorée du Nutriscore est utilisée en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas ou encore en Suisse, mais toujours pas en France où sa mise en vigueur est bloquée par l'absence de publication d'un arrêté interministériel officialisant l'évolution de son mode de calcul. Le Nutriscore est pourtant un outil de santé publique plébiscité par les soignants et les soignantes, les consommateurs et l'Organisation mondiale de la santé. Selon un rapport récent de l'OCDE, la généralisation de cet indicateur pourrait permettre d'éviter deux millions de cas de maladies chroniques en Europe d'ici à 2050. Malgré ce consensus scientifique, le Nutriscore fait l'objet d'attaques répétées de la part de *lobbies* agroalimentaires. Récemment, c'est notamment la marque Danone qui, mécontente de la nouvelle classification, a annoncé retirer le logo nutritionnel de certains de ses produits, comme de ses yaourt à boire consommés principalement par des enfants. L'actuelle ministre de l'agriculture s'était également prononcée en faveur d'une restriction de son champ d'application. En 20 ans, le nombre de personnes atteintes de diabète ou d'obésité en France ont doublé. La malbouffe représente aujourd'hui le troisième facteur de risque de cancer évitable et favorise l'apparition de maladies cardiovasculaires. Le pays, qui connaît une véritable épidémie de maladies chroniques liées aux mauvaises alimentations, ne doit pas céder aux pressions de quelques *lobbies* et gouvernements européens conservateurs. La santé doit passer avant leurs profits. Il souhaiterait donc savoir s'il s'engage à publier l'arrêté interministériel modifiant officiellement les règles d'attribution du Nutriscore pour favoriser l'accès des consommateurs à une alimentation saine et transparente, et sous quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 153

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)